

DE DIFFÉRENTES FORMES D'INTERDISCIPLINARITÉ DANS LES PROGRAMMES DE COLLÈGE

Isabelle Delcambre
CIREL-Théodile, Université de Lille 3

Marie-Michèle Cauterman
Enseignante retraitée

L'interdisciplinarité ? Une vieille lune ! Tels sont les termes, très grossièrement reformulés, d'un texte publié en 2014 par Denis Guthleben sur *CNRS Le journal*¹, intitulé *De l'indispensable interdisciplinarité*. D'une rapide analyse lexicologique des termes « interdisciplinaire, interdisciplinarité », il conclut que « l'interdisciplinarité est quinquagénaire », ce qui fait remonter aux années 1970 la diffusion de ces termes. Le mot d'ordre de l'interdisciplinarité dans les sphères universitaires a transité rapidement dans la sphère scolaire : les plus anciens d'entre les lecteurs de *Recherches* se rappelleront les années 1980, période de la « rénovation des collèges » dont l'interdisciplinarité (ou la transdisciplinarité ou la pluridisciplinarité) était l'un des thèmes de prédilection.

L'interdisciplinarité (ou plutôt l'injonction à l'interdisciplinarité, ou encore la réactivation récente de l'interdisciplinarité) infléchit les

1. <https://lejournal.cnrs.fr/print/641>.

programmes qui définissent les contenus à enseigner et engendre de nouveaux dispositifs (les enseignements pratiques interdisciplinaires, les parcours) qui s'ajoutent à la liste déjà longue des dispositifs que *Recherches* a recensés en 2010² et en 2016³. Domaines du socle, disciplines, thématiques interdisciplinaires, parcours, entrées, questionnements : l'annexe 1 les récapitule et en décline, le cas échéant, les sigles.

La création des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) au collège en 2015 s'inscrit donc dans cette vaste histoire, en prenant un tour particulier, puisqu'un récent changement ministériel les remet plus ou moins en cause. Malgré les aléas institutionnels, nous avons maintenu le projet de cet article, notamment parce que les textes définissant et exemplifiant ce nouveau dispositif nous donnent l'occasion de décrire comment l'institution scolaire pense aujourd'hui l'interdisciplinarité et les relations entre disciplines.

Notre étude s'est portée principalement sur le texte officiel de 2015⁴ qui déroule, au fil des programmes des différentes disciplines, un discours qui n'est pas toujours transparent sur ce qu'il faut entendre par « interdisciplinaire », et sur toute une série de manuels pour le cycle 4 qui nous donnent des exemples, plus ou moins éclairants, de ce que pourraient être les EPI, exemples qui illustrent tel ou tel passage selon les besoins de l'analyse.

Nous avons donc procédé à une analyse du discours officiel en repérant à travers les contextes discursifs qui entourent les occurrences des termes « EPI, interdisciplinaire/interdisciplinarité » des éléments de sens qui structurent notre texte, et que nous avons enrichis à l'aide d'exemples issus de manuels, d'*Éduscol* ou de la dernière épreuve du diplôme national du brevet.

Les préambules des programmes de 2015, fort abondants, et les deux textes instituant les EPI⁵ nous donnent matière à décrire comment l'institution définit l'interdisciplinarité et ses variations, en élargissant l'étude aux cycles 2 et 3, qui ne sont pas officiellement concernés par les EPI mais à

-
2. *Recherches* n° 52, *Programmes, programmation*, « La jungle des dispositifs », Marie-Michèle Cauterman & Bertrand Daunay, p. 9-23 ; « La jungle en fiches », La rédaction, p. 25-63.
 3. *Recherches* n° 64, *Aider*, « La prescription institutionnelle de l'aide : mots d'ordre et désordres », Marie-Michèle Cauterman & Bertrand Daunay, p. 7-23 ; « La prescription institutionnelle de l'aide en fiches », La rédaction, p. 25-42.
 4. MEN (2015a), *Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4)*, Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre.
 5. La circulaire n° 2015-106 du 30-06-2015 (MEN, 2015c) et l'arrêté du 19-05-2015 (MEN, 2015b).

propos desquels le thème de l'interdisciplinarité est évoqué. Deux des spécificités des EPI sont ensuite mises en évidence : la prévalence d'un dispositif (le travail collaboratif) sur la construction de relations entre disciplines et l'apologie du concret nous sont apparues comme des lignes de force qui ne sont pas précisément en cohérence avec ce que le texte des programmes laisse entendre.

Nous avons ensuite interrogé les différents programmes disciplinaires pour voir comment ils prenaient, d'un point de vue général, la question de l'interdisciplinarité, en focalisant sur le français, discipline à propos de laquelle nous montrons comment l'injonction interdisciplinaire aboutit à la transformer en un peu plus qu'elle-même. La précision avec laquelle sont préconisées les relations entre disciplines nous a aussi intéressées, d'autant que chaque programme disciplinaire se termine par une partie obligée intitulée « croisements entre enseignements ». Que lit-on dans ces passages ? Quelles associations sont faites ? Quelles sont les disciplines qui proposent des associations avec d'autres ? Quelles sont celles qui le font moins ou pas du tout ? Un grand tableau les résume en annexe 2.

Nous terminons cette enquête par une proposition de quatre définitions, quatre modes de collaboration interdisciplinaire, qui permet, nous l'espérons, de résumer les lignes de force que nous avons essayé de dégager à partir du dit et du non dit de ces textes.